



INSPECTION
DU TRAVAIL
ET DES MINES

REÇU 20 JUIL. 2016

V/Réf.:

LUXLEV SA
11, WAISTROOSS
L-5445 SCHENGEN

N° dossier: 3A/2016/0850/137

Dossier traité par Monsieur Guy BAUM
Tél: 247-76100 Email : guy.baum@itm.etat.lu

**Accusé de réception d'une demande d'autorisation d'exploitation complète
de la classe 3A**

Concerne : - Demande d'autorisation du 25 mars 2016 relative à l'exploitation d'une plate-forme à ciseaux de la Marque HAULOTTE, no. de série CE160039.

4184C

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous accusons réception en date du 1^{er} avril 2016 de votre demande d'autorisation introduite au titre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Un exemplaire de votre demande a été transmis en date de ce jour pour information et affichage à l'Administration Communale de SCHENGEN.

En ce qui concerne les compétences du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire en matière de sécurité du public et du voisinage en général et de sécurité, d'hygiène et de santé sur le lieu de travail, la salubrité et l'ergonomie, il y a lieu de constater que le dossier peut être considéré comme complet d'après les dispositions de l'article 7 de la loi précitée.

Nous procéderons dans les meilleurs délais à la rédaction de votre arrêté ministériel en nous réservant toutefois le droit, en cas de besoin, de vous demander d'éventuelles données supplémentaires lors de cette rédaction.

.....

Finalement, nous attirons votre attention sur le fait que l'exploitation ne peut être entamée qu'après l'obtention de l'autorisation ministérielle requise en vertu des dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur,



Guy Baum
Inspecteur principal du travail

P.S. Pour toute correspondance, veuillez nous indiquer le numéro du dossier ainsi que le nom et l'adresse du demandeur ou de la personne de contact/de coordination.